

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2020
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JUNG Benoît - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres excusés : SZYMANSKI Marie-Jeanne (pouvoir à OSTER Patrick)

Convocation du 4 février 2020

Délibération n° 01-2020

Budget Principal : Débat Orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats provisoires et après avoir pris acte de l'invitation de Monsieur le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2020.

- **RETIENT** les grandes lignes des investissements pour l'année 2020 (estimations) :

En dépenses :

- Achat du copieur de la mairie : 1 950 €
- Travaux au hall technique : 10 000 €
- Marquages au sol - voirie communale : 2 500 €
- Armoire ignifuge pour la mairie : 8 000 €
- Aménagement du terrain MASSÉ : 30 000 €
- Travaux Rue Klamm : 20 000 €
- Groupe Scolaire intercommunal : 30 000 €
- Indemnités suite à la mise en place de miscanthus : 5 000 €
- Réfection du toit du foyer communal suite à la tempête : 30 000 €

En recettes :

- Vente de la maison située 7 rue des Vergers (le cas échéant)
- Vente des deux terrains de construction
- Renouvellement des concessions du cimetière : 10 000 €

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 02-2020

Réalisation d'une Stèle sur « l'Histoire de notre Village : prise en charge des dépenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de réalisation de cette Stèle pour un montant total de **291,20 € HT**.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des factures suivantes

- **LASERJET SARL** sise ZI la forge 68160 Sainte Marie aux Mines, pour un montant de **136 € HT.**
- **SARL PAYOT** sise 148 Grande Rue 54180 Heillecourt, pour un montant de **155,20 € HT.**

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 03-2020

Dégrèvement Taxe foncière 2019 : acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le chèque d'un montant de **85 €** émis par le Trésor Public en règlement d'un dégrèvement sur notre Taxe Foncière de 2019.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 04-2020

Acquisition d'un photocopieur de marque RICOH pour la mairie

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'acquisition d'un photocopieur de marque **RICOH IM C2000 couleur** pour un montant total de **1 950 € HT** auprès de RICOH France.
- **DÉCIDE** de souscrire un contrat de maintenance d'une durée de **60 mois** à raison de 0,00390 € HT/page NB et 0,04000 € HT/page couleur.
- **RÉSILIE** le contrat de l'ancien photocopieur de la mairie et **PREND ACTE** qu'il sera mis à disposition de l'Association Grassendorf Loisirs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 05-2020

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : recours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de déposer un recours pour **l'annulation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de défendre les intérêts vitaux de la Commune de Grassendorf dans cette affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir la justice au nom de la Commune de Grassendorf.
- **DÉSIGNE** Maître Arnaud VERDIN Avocat au sein de la SELARL Dôme AVOCATS sise 21 rue du Dôme à Strasbourg de défendre, devant le Tribunal, les intérêts de la Commune.

- **PREND EN CHARGE** les frais et honoraires de l'Avocat.
- **INSCRIT** le montant nécessaire au budget 2020.
- **SOLLICITE** GROUPAMA, assureur de la Commune pour couvrir les frais.

7 voix pour

1 abstention (BATT Michel)

Délibération n° 06-2020

Réalisation d'un diagnostic des Risques psychosociaux : adhésion à la convention du groupement de commande proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme.

Le Maire :
Bernard INGWILLER